

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juillet 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-07-06-3860 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 à 19 h 02.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juin 2015 :
 - Service des incendies;
 - Traitement des eaux;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 30 juin 2015;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2015;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2015;
- D) Période d'information du maire;
 - ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2015;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Signature d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec relatif à la vérification des antécédents judiciaires;
- 20.2 Abrogation de la résolution no 13-09-03-3332 autorisant la vente du lot 3 229 720 à Sylvie Cadoret et Marc Voyer;
- 20.3 Vente du lot 3 229 720 (3 rue Somerville) à M. Ladislav Bezak;
- 20.4 Vente du lot 5 734 069 (rue Anciens-Combattants) Fréchette Construction Inc.;
- 20.5 Autorisation – Signature d'une entente de location avec Matthew Sewchuck au 142, Route 202, suite 105;
- 20.6 Autorisation – Contrat-cadre de services de communications avec Bell Aliant;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation de financement – Contribution 2014 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon;
- 30.2 Demande de contribution financière - Maison des Jeunes de Huntingdon Inc. pour le Camp Été Extrême;
- 30.3 Demande de contribution financière - Société Agricole de Huntingdon pour la Foire 2015;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption – Deuxième projet de règlement No. 869-2015 modifiant le règlement de zonage #512 et le plan de zonage (Zone U-2) et le règlement #714-2005 sur les usages conditionnels;
- 40.2 Adoption – Règlement No. 870-2015 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (*affectation infrastructure publique*);
- 40.3 Adoption – Deuxième projet de règlement No. 873-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;
- 40.4 Autorisation d'exploitation de garderie en milieu familial dans les zones résidentielles du territoire de la Ville;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Départ pour la retraite de M. Robert Hart effectif au 1^{er} juillet 2015;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la troisième (3e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

60.2 Appui à la résolution numéro 2015-0196 de la municipalité de Tadoussac ;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 -:

Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-06-07-3861

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juillet 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juin 2015

Les rapports des directeurs pour le mois de juin 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 30 juin 2015

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2015.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2015

Comptes à payer –Juin 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2015

Dépenses d'investissement – Juin 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juin 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Il remercie M André Poirier ainsi que les membres de l'Association des amis et amies de la langue française pour l'organisation des activités de la Fête nationale.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Mme Annie Poirier : *Elle demande ce qu'il en est de sa demande d'appui pour l'installation d'un ponceau pour l'évacuation des eaux pluviales sur la rue F.-Clyen.*

Le maire lui mentionne qu'il s'agit d'une route provinciale qui est sous la juridiction du ministère des Transports. Il informe madame Poirier qu'après discussion avec un représentant du MTQ, il s'avère que le ministère ne demande pas de résolution de la ville étant donné que la Ville n'est pas impliquée dans ces travaux.

M. Alfred Dupuis : *Il demande une présence policière sur la rue West afin de réduire la vitesse des automobilistes. Il suggère que la limite de vitesse soit réduite de 50km à 30km.*

Il demande que la Ville fasse installer des boîtes postales sur la rue West. Il veut savoir pourquoi les immeubles à logements tels les Habitations des Tisserandes ont des boîtes postales.

Mme Annie Poirier : *Elle demande où sont rendues les procédures des règlements relatifs au changement de zonage des lots situés sur la rue Dalhousie.*

Elle demande de ne plus recevoir de mises en demeure à tous les mois et des constats d'infraction pour la propriété du 50, rue Bouchette étant donné qu'elle entend faire des travaux et que des demandes de permis sont actuellement en cours. Le maire lui propose une rencontre avec l'inspecteur municipal pour mardi le 7 juillet.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2015 ;

Considérant qu'une modification est demandée concernant la résolution no. 15-06-01-3843 laquelle est appuyée par le conseiller Denis St-Cyr et non par Florent Ricard tel qu'inscrit dans le procès-verbal du 1^{er} juin 2015;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-07-06-3862

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2015 est adopté tel que soumis par la greffière avec la correction de la résolution no. 15-06-01-3843.

Adopté

Séance extraordinaire du 9 juin 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 9 juin 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-07-06-3863

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 9 juin 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec relativement à la vérification des antécédents judiciaires

Considérant que la Ville doit s'assurer que le personnel à être embauché ou déjà à l'emploi de la Ville ainsi que les bénévoles ne possèdent pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions susceptibles de leur être confiées;

Considérant que le renouvellement du protocole d'entente avec la Sûreté du Québec permettra la vérification des dossiers du personnel et des bénévoles;

Considérant que la Ville s'engage à respecter la confidentialité des renseignements qui lui sont divulgués, à demeurer transparente et à respecter les droits de tous dans l'application de cette procédure ;

15-07-06-3864

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal désigne la greffière, madame Denyse Jeanneau, à titre de responsable auprès du service de la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaires.

D'autoriser la greffière, madame Denyse Jeanneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec relativement à la vérification des antécédents judiciaires pour le personnel appelé à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

Adopté

Abrogation de la résolution 13-09-03-3332 - Offre d'achat par Sylvie Cadoret et Marc Voyer pour le lot 3 229 720;

Considérant que le Conseil municipal a, par sa résolution 13-09-03-3332, accepté l'offre d'achat de monsieur Marc Voyer et madame Sylvie Cadoret pour acquérir l'immeuble situé sur la rue Somerville portant le numéro de lot 3 229 720;

Considérant que l'achat ne s'est finalement pas réalisé et que monsieur Marc Voyer et madame Sylvie Cadoret ont confirmé ne plus être intéressés à acquérir ce lot ;

15-07-06-3865

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal abroge la résolution 13-09-03-3332 relatif à l'offre d'achat présenté par Sylvie Cadoret et Marc Voyer pour le lot 3 229 720.

Adopté

Vente du lot 3 229 720 (3 rue Somerville) à M. Ladislav Bezak

Considérant que la Ville a reçu, de monsieur Ladislav Bezak, une offre d'achat d'un montant de 5 000 \$ pour le lot numéro 3 229 720 situé au 3, rue Somerville ayant une superficie de 297,3 m², soit un frontage de 12,19 mètres et une profondeur de 24.38 mètres;

Considérant que l'acheteur est avisé qu'il s'agit d'un lot non bâtissable du fait de sa superficie et de son frontage inférieurs aux normes requises en vertu de la réglementation;

15-07-06-3866

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de monsieur Ladislav Bezak pour acquérir le terrain situé au 3, rue Somerville

portant le numéro de lot 3 229 720 pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation, de bornage et tout autre frais relatif à l'acquisition du lot sont sous la responsabilité de monsieur Ladislav Bezak.

Adopté

Vente du lot 5 734 069 rue Anciens Combattants à Fréchette Construction Inc.

Considérant que la compagnie Fréchette Construction Inc. désire acquérir le lot no. 5 734 069 d'une superficie approximative de 6 219.28 p.c. (578 m²), situé sur la rue Des Anciens-Combattants afin d'y construire une résidence unifamiliale.

15-07-06-3867

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Vote contre : le conseiller Rémi Robidoux demande que les fonds soient affectés au fonds parcs et terrains de jeux sans précision sur le parc Sellar

Et résolu à la majorité:

Que le conseil autorise la vente du lot 5 734 069 d'une superficie approximative de 6 219.28 p.c. (578 m²), situé sur la rue Des Anciens-Combattants en faveur de la compagnie Fréchette Construction Inc. représentée par son président monsieur Manuel Fréchette au coût de 1.50 \$ du pied carré, soit 9 328,92 \$ plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation sont sous la responsabilité de la compagnie Fréchette Construction Inc.

Que les revenus découlant de la vente soient affectés au fonds parcs et terrains de jeux en vue d'aménager le parc Sellar situé sur la rue Pilon.

Adopté

Autorisation - Signature d'une entente de location avec Matthew Sewchuck au 142, Route 202, suite 105

Considérant que monsieur Matthew Sewchuck désire louer un local industriel d'une superficie approximative de 200 pi.ca. situé dans l'immeuble industriel du 142, Route 202, local 105, Huntingdon;

Considérant que discussions intervenues entre les parties.

15-07-06-3868

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec monsieur Matthew Sewchuck, pour la location d'un local industriel d'une

superficie approximative de 200 pieds carrés, situé dans l'immeuble industriel du 142, Route 202, local 105, à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

Autorisation – Contrat-cadre de services de communications avec Bell Aliant

Considérant la nécessité de détenir un service téléphonique pour les différents départements de la municipalité;

Considérant les économies tarifaires pouvant être réalisées dans le cadre de l'acceptation d'un contrat de fourniture de services;

Considérant les trois offres de services présentés par Bell Aliant dont celle d'une durée de 3 ans représentant une économie annuelle de 4 235.28 \$;

15-07-06-3869

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat no. 1-3355498521-MA de Bell Aliant pour les services de communications de la Ville de Huntingdon pour une durée de 36 mois.

Que la directrice générale, madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer ledit contrat et ses annexes.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Autorisation – Contribution 2014 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon

Considérant que le Centre Régional de triage de Huntingdon (CRTH) est un organisme périmunicipal de la Ville de Huntingdon, soit un organisme qu'il contrôle ;

Considérant que l'organisme a pour seule activité le service de collecte et de triage des matières recyclables des industries, commerces et institutions situés sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

Considérant que la participation financière de la Ville est établie en fonction du déficit d'opération du CRTH lequel s'élève à 28 845,68 \$ pour l'exercice financier 2014.

15-07-06-3870

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la participation financière 2014 de la Ville de Huntingdon au coût d'opération du Centre Régional de Triage de Huntingdon au montant de 28 845,68 \$.

Que cette dépense soit incluse au coût de la collecte sélective et du traitement des matières recyclables admissible à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matière résiduelle de l'exercice financier 2014.

Adopté

Demande de contribution financière de la Maison des Jeunes de Huntingdon Inc. pour le Camp Été Extrême

Considérant que la Maison des jeunes organise le Camp Été Extrême pour les adolescents de la municipalité et de la région pendant la saison estivale 2015;

Considérant que le «Camp Été Extrême», d'une durée de 10 semaines d'activités et d'ateliers, permet aux adolescents du Haut-St-Laurent de favoriser leur développement personnel et communautaire ainsi que l'esprit d'équipe.

15-07-06-3871

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière à la Maison des Jeunes de Huntingdon Inc. au montant de 100 \$ pour les activités de la 7^e édition du Camp Été Extrême.

Que les rapports d'activités et financiers de la Maison des Jeunes de Huntingdon soient transmis à la Ville.

Adopté

Demande de contribution financière - Société Agricole de Huntingdon

Considérant que la Société d'Agriculture de Huntingdon demande une contribution financière pour les activités de sa Foire annuelle qui aura lieu les 7, 8 et 9 août 2015 ;

15-07-06-3872

Abrogée par la
résolution no.
15-08-10-3894

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise l'octroi d'une contribution financière de l'ordre de 1 500 \$ à la Société Agricole de Huntingdon pour leurs activités lors de la Foire annuelle 2015.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

- ❖ *La conseillère Marielle Duhème quitte son siège à 19h45. Elle mentionne qu'elle ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'elle est en conflit pour les deux sujets suivants relatifs*

aux règlements no. 869-2015 et 870-2015, étant donné qu'elle travaille pour les Entreprises Excavations et Béton Charly Ltée / Gestion Charnise.

Deuxième projet de règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2) et le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels

Considérant que les lots 3 447 003 et 3 447 004 (avec un frontage sur la rue Dalhousie) et 3 230 560 (dont l'adresse civique est le 32, rue François-Cleyn) sont contigus à un secteur à vocation résidentielle prédominante;

Considérant que le Conseil souhaite permettre l'opération d'activités compatibles avec la vocation résidentielle, ne causant aucun préjudice aux citoyens résidant dans ces zones, et ce, en encadrant certains usages autres que résidentiels;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Florent Ricard lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2015 ;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 869-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-07-06-3873

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (Zone U-2) et le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

Règlement numéro 870-2015 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme

Considérant que les lots 3 447 003 et 3 447 004 (avec un frontage sur la rue Dalhousie) et 3 230 560 (dont l'adresse civique est le 32, rue François-Cleyn) sont contigus à un secteur à vocation résidentielle prédominante;

Considérant que le Conseil souhaite permettre l'opération d'activités compatibles avec la vocation résidentielle, ne causant aucun préjudice aux citoyens résidant dans ces zones, et ce, en encadrant certains usages autres que résidentiels;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Florent Ricard lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

Considérant l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2015 ;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 870-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-07-06-3874

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le Règlement numéro 870-2015 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme.

Adopté

Deuxième projet de règlement No. 873-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;

Considérant que les modifications au règlement de zonage numéro 512 auraient pour effet d'établir le nombre de bâtiments principaux autorisé par terrain et d'autoriser les usages C-1 dans la Zone HB-2 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels;

Considérant que la modification au règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 aurait pour effet d'établir les conditions auxquelles seront soumis les usages de classe C1 dans la zone HB-2;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015;

Considérant l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2015 ;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 873-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-07-06-3875

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement numéro 873-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Adopté

- ❖ *La conseillère Marielle Duhème regagne son siège à la table du conseil à 19h48.*

Autorisation d'exploitation de garderie en milieu familial dans les zones résidentielles du territoire de la Ville

Considérant que les garderies en milieu familial sont autorisées comme usage complémentaire à l'habitation (occupation domestique;

Considérant que le Chapitre 12 du règlement de zonage No 512 autorise l'occupation domestique uniquement dans la zone HC ;

Considérant que plusieurs demandes ont été faites par des citoyens désirant opérer une garderie en milieu familial dans leurs résidences lesquelles sont situées dans des zones ne permettant pas ce type d'activité;

Considérant que le conseil est d'avis qu'un service de garde en milieu familial devrait être permis dans toute habitation unifamiliale située dans les zones HA, HB, HC, HD et HM sur le territoire de la Ville pourvu qu'il réponde aux exigences prévues au Chapitre 12 du règlement de zonage 512.

15-07-06-3876

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil autorisent l'inspecteur en bâtiment à émettre des certificats d'occupation à toutes personnes désirant opérer un service de garde en milieu familial, et ce, aux conditions prescrites au Chapitre 12;

Que cette autorisation soit à titre temporaire dans l'attente de l'accomplissement des procédures requises pour la modification du Règlement de zonage 512;

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Départ pour la retraite de M. Robert Hart effectif au 1^{er} juillet 2015

Considérant que monsieur Robert Hart est à l'emploi de la Ville de Huntingdon depuis le 22 avril 1985, soit depuis plus de 30 ans;

Considérant qu'il a été directeur du traitement de l'eau potable de 1985 à 2008 et qu'il a dirigé les travaux de construction de l'usine d'épuration, pour ensuite occuper le poste de directeur du traitement des eaux usées de 1993 à 2008;

Considérant que depuis 2008, M. Robert Hart occupe le poste d'opérateur du traitement des eaux usées de la Ville de Huntingdon;

Considérant qu'il a informé la directrice générale, dans une lettre, de sa démission pour prise de retraite avec effet au 1^{er} juillet 2015;

Considérant le dévouement et le travail exemplaire accompli par monsieur Robert Hart pendant toutes ses années à l'emploi de la Ville de Huntingdon.

15-07-06-3877

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil accepte le départ pour la retraite de monsieur Robert Hart, opérateur du traitement des eaux usées de la Ville de Huntingdon, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Que le Conseil remercie monsieur Hart pour son dévouement inconditionnel au sein de la communauté ainsi que pour son travail exceptionnel livré au cours de sa longue carrière.

Adopté

60. VARIA

Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la troisième (3e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Clément, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la troisième (3e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2014-2015 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

15-07-06-3878

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la troisième (3e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Que copies de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2014 soient transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

De requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

Appui à la municipalité de Tadoussac

Considérant que la municipalité de Tadoussac, par sa résolution numéro 2015-0196, demande aux petites municipalités du Québec de les appuyer pour le maintien des petites écoles de région;

Considérant que la résolution de la municipalité de Tadoussac se lit comme suit :

RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN « ÉCOLE SAINT-JOSEPH »

CONSIDÉRANT QUE suivant la déclaration du ministre François Blais de revoir les allocations vouées au maintien des écoles de moins de 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50%;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences néfastes sur une possible fermeture de son école, d'une réduction dans la dispense de services publics;

CONSIDÉRANT QUE le maintien complet des écoles de village est nécessaire pour la vitalité de toute communauté ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac s'est dotée d'une Politique familiale qui vient en soutien au plan de développement et qui s'articule autour d'enjeux économiques tels que :

- Maintenir et renouveler la population sur son territoire;
- S'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie.

CONSIDÉRANT QUE pour toutes municipalités en région, la perte d'une école signifie la perte des services de base et un abandon du milieu rural vers un centre urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QU'une lettre soit envoyée à toutes les petites municipalités du Québec afin que la situation soit dénoncée et que les instances régionales de chacune de celles-ci puissent obtenir la certitude, du ministre de l'Éducation François Blais, qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire.

15-07-06-3879

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie la position de la municipalité de Tadoussac telle que décrite dans sa résolution numéro 2015-0196.

Que le conseil municipal demande au ministre de l'Éducation la certitude qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Mme Marielle Duhème: Elle aura une rencontre avec Les Habitations des Tisserandes au mois d'août prochain.

M. Rémi Robidoux : Concernant la vente du lot 5 734 069, il précise qu'il n'est pas contre la vente du lot mais plutôt qu'il préfère que les revenus soient affectés à l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Prince-Arthur qui est plus central plutôt que d'aménager l'ancien parc Sellar.

La Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon a effectué les travaux de construction des toilettes pour personnes handicapées suite à l'aide financière reçue du Pacte rural 2015.

M. André Brunette : Les employés du département de la voirie s'affairent à réparer les nids de poule et à effectuer le lignage des rues.

Il rappelle aux citoyens que les pneus et matériaux de construction ne sont pas acceptés dans la collecte des gros rebuts. Les citoyens doivent se munir de conteneur de déchets lors de travaux et les vieux pneus sont acceptés dans les dépôts des garages.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-07-06-3880

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 59.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière